

Compte rendu du Conseil d'administration samedi 1^{er} avril 2023

Étaient présents : Pascale CHEVALLOT, Alain DEPAQUIS, Caroline FRÉMY, Sacha HEWAK, Jacques JESSON, Thérèse LEBRUN, Guy LECOMTE, Franck LEROY, Catherine MALAISÉ, François MOURRA, René SCHULLER, Julien VALENTIN, Nicole VIDAL

Étaient excusés : Benoist APPARU, Patrice BARRIER, Denis BOUDVILLE, Jean-Pierre BOUQUET, Valérie CHAUMET, Brigitte CHOCADELLE, Bertrand COUROT, Régis COUTANT, Yves DÉTRAIGNE, Gilles DULION, Françoise FÉRAT, Jean-Pierre FORTUNÉ, Cyril LAURENT, Nicolas LEROUGE, Dominique LÉVÊQUE, Christine MAZY, Pascal PERROT, Evelyne QUENTIN, Arnaud ROBINET, René-Paul SAVARY, Joël THOUVENIN, Pascal TRAMONTANA, Catherine VAUTRIN,

Étaient absents : Patrick BEDEK, Anne DESVÉRONNIÈRES, Thierry MOUTON,

Franck LEROY, Président, ouvre la séance à 9h, accueille les membres présents et donne lecture de la liste des personnes excusées.

Ordre du jour

Compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu de la précédente réunion du conseil d'administration, diffusé en son temps, ne donne lieu à aucune observation.

Compte rendu adopté à l'unanimité

Représentation de l'association au sein de commissions extérieures

Le président LEROY propose les candidats suivants pour représenter l'ensemble des collectivités marnaises au sein de chacune des instances :

Commission fonction publique - AMF

Freddy LECACHEUR	maire de Fleury la Rivière	Titulaire
------------------	----------------------------	-----------

Conseil territorial de Santé de la Marne - ARS

Thierry MOUTON	1 ^{er} adjoint à Vitry le François	Titulaire
Christelle COLLIN	adjointe aux affaires sociales à Vitry le François	Suppléante
René SCHULLER	maire de Saint Germain La Ville	Titulaire
Dany CARTON	maire de Saint Remy Sous Broyes	Suppléante

Comité départemental des services aux familles - CAF

Représentant de Reims (la plus grande collectivité de la Marne)		
Kim DUNTZE	adjointe déléguée aux familles et à la petite enfance à Reims	Titulaire
Charlotte D'HARCOURT	conseillère municipale de Reims	Suppléante

Maire d'une commune ou président d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants ou son représentant

Christelle COLLIN	adjointe déléguée aux Affaires sociales, petite enfance à Vitry le François	Titulaire
-------------------	---	-----------

Maire d'une commune ou président d'un EPCI de zone rurale ou son représentant		
Jean-Michel GODRON	maire de Tours sur Marne	Titulaire
Thérèse LEBRUN	maire de Boursault	Suppléante
Maire d'une commune de plus de 3 500 habitants ou son représentant		
Lydie SERVAIS	adjointe en charge du CCAS à Sainte Ménehould	Titulaire
Astrid TUSSEAU	conseillère municipale déléguée à la Petite enfance à Epernay	Suppléante
Vice-présidente		
Thérèse LEBRUN	maire de Boursault	Titulaire
Jean-Michel GODRON	maire de Tours sur Marne	Suppléant

Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage

Gilles DULION	vice-président CA Épernay Coteaux et Plaine de Champagne	Titulaire
Sacha HEWAK	vice-président CC Sézanne - Sud-Ouest Marnais	Suppléant
Alain WANSCHOOOR	vice-président, CU du Grand Reims	Titulaire
Michel COURTEAUX	conseiller communautaire CC des Paysages de la Champagne	Suppléant
Hervé MAILLÉ	conseiller communautaire CA Châlons en Champagne Agglo	Titulaire
François GOULET	conseiller communautaire CC de l'Argonne Champenoise	Suppléant
Laurent BURCKEL	conseiller communautaire CC Vitry Champagne et Der	Titulaire
Christophe LESSERTEUX	conseiller communautaire CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	Suppléant

Désignation à l'unanimité des élus précités

La MSA est entrée en contact avec l'association pour nous proposer de désigner un ou plusieurs élus afin de participer au Comité départemental de prévention du Mal-être agricole de la Marne. Ce comité est piloté par la MSA sous l'égide du préfet. La prochaine réunion est prévue le 13 avril et il est possible de la suivre en visioconférence.

Catherine MALAÏSÉ est intéressée pour y participer en fonction de ces disponibilités. Les liens et informations lui seront communiqués par l'association afin de pouvoir suivre la prochaine réunion plénière.

Encourager le volontariat sapeur-pompier dans les collectivités : proposition de convention avec le SDIS

Devant la diminution de l'engagement de sapeur-pompiers volontaires et la nécessité de leur relai sur l'ensemble du territoire, le SDIS a identifié la possibilité pour les collectivités d'être actrices d'une démarche d'encouragement à ce service. Ainsi, le SDIS de la Marne propose aux collectivités une convention cadre permettant d'encadrer les conditions juridiques d'exercice de l'activité de sapeur-pompier volontaire pour les agents des collectivités.

Après un travail avec le Département puis le Centre de Gestion de la FPT de la Marne, l'association est sollicitée pour accompagner la démarche et relayer au travers d'une convention encourageant les collectivités à souscrire à la démarche. Rappelons que l'association ne peut être signataire de la convention cadre relative aux agents de la FPT puisque sous statut associatif et ne pouvant prendre d'engagement en lieu et place de ses adhérents.

Le CA donne son accord pour la signature de la convention.

Proposition approuvée à l'unanimité

Sur le sujet des sapeur-pompiers, de nombreuses interrogations sont soulevées :

- Problème d'assurance : une réflexion sur une assurance collective pourrait-elle être engagée afin de couvrir les actions de volontariat dans les communes ?
- Nids d'insectes/frelons : dans l'Aisne, les pompiers interviennent toujours alors que dans la Marne ce n'est plus le cas. Pourquoi cette différence de traitement ?

Lutte contre les frelons asiatiques

L'association a alerté à plusieurs reprises les services de l'État dans la Marne au sujet des frelons asiatiques et de l'absence d'arrêté préfectoral désignant l'autorité habilitée à agir. Ainsi, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour un maire d'imposer à un administré la destruction d'un nid de frelons asiatiques (sauf atteinte à la sécurité publique). Si la santé et la sécurité publiques ne sont pas en jeu, pour autant la biodiversité se trouve particulièrement menacée. A ce titre, un classement du frelon asiatique en espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD) est, elle, envisageable. En effet, les productions de miel sont menacées ainsi que la pollinisation, au regard des risques encourus pour les colonies d'abeilles qui sont les proies des frelons asiatiques. Un courrier à Monsieur le Préfet de la Marne est adressé en ce sens.

Des solutions à l'échelle locale se mettent en œuvre avec des entreprises ou associations pour lutter contre cette espèce exotique envahissante. Une visio a été organisée cette semaine avec la DDT et les représentants de la filière apicole. Une enveloppe du fonds vert destinée à la biodiversité est mobilisable pour organiser cette lutte par piégeage sélectif. C'est l'AESN qui instruit ces demandes. Les organisations apicoles doivent trouver un porteur pour le financement et le montage de dossier afin qu'il soit déposé avant la fin d'année 2023 pour mettre en place le dispositif dès le printemps 2024. La subvention du fonds vert est de 40%.

Souvenir français

Le Souvenir français est une structure associative permettant un travail avec les communes sur les aspects :

- Pédagogie : éducation nationale et valorisation
- Cérémonies : accompagnement des collectivités qui souhaitent revoir l'organisation de leurs cérémonies et commémorations
- Accompagnement pour l'entretien des sépultures des Morts pour la France rétrocédées aux familles et non-entretenu
- Développement d'outils mémoriels : géolocalisation, histoire des soldats...

Une convention destinée à relayer les outils et possibilités d'intervention pour accompagner les communes est proposée à l'association.

Le CA donne son accord pour la signature de cette convention.

Proposition approuvée à l'unanimité

Actualité juridique

Référent déontologue

Lors du conseil d'administration précédent, il a été signalé que les collectivités ont l'obligation de désigner un référent déontologue pour le 1^{er} juin 2023. Nous nous attachons à trouver localement des professionnels qui pourront répondre aux demandes des élus concernés. Des courriers en ce sens ont été adressés aux institutions judiciaires ainsi qu'à l'université. Quelques retours sont déjà parvenus.

Pour rappel, l'association demeure en capacité d'assurer le conseil juridique sur ce sujet ; toutefois, les élus qui le souhaitent auront la possibilité de saisir de manière confidentielle le référent désigné par leur collectivité.

Des pistes de mutualisation sont en cours et une liste nationale pourrait voir le jour. Toutefois, la DGCL a été saisie puisque des imprécisions juridiques persistent quant au montage de ces dispositifs et une demande de report de délai a été sollicitée.

L'association des maires communiquera dès que possible une liste permettant aux collectivités marnaises d'effectuer cette désignation. L'information sera diffusée directement auprès des collectivités.

Le sujet des élus en situation de conflit d'intérêt pose particulièrement question au sein des conseils et devient un risque particulièrement sensible. Les membres du CA proposent d'approfondir ce thème notamment autour des procédures liées aux documents d'urbanisme et au développement de projets d'énergie renouvelable. Cette question fera l'objet de recherches afin de proposer des réponses à partager. Une formation est déjà proposée au 2nd semestre, le 4 octobre à Châlons sur la notion de risque pénal : conflit d'intérêt, déontologie...

Réforme de l'affichage publicitaire

La décentralisation des pouvoirs de police en matière d'affichage publicitaire avec transfert aux EPCI va s'opérer d'ici l'an prochain, avec des décisions et choix stratégiques pour les relations communes-EPCI. Des incidences importantes en matière de compétences et de responsabilités vont suivre. Cette décentralisation pourrait être comparée à celle qui a eu lieu en matière d'instruction d'urbanisme dans une moindre mesure. Les collectivités qui vont reprendre cette compétence vont devoir recruter des agents afin d'assurer l'instruction des demandes.

Une formation sur ce sujet est programmée les : 31 mai et 1^{er} juin.

Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Ce texte fixe les perspectives de développement des EnR et met en place des outils visant à en accélérer l'installation. Suite au courrier adressé par la Préfète de Région le 29 mars, une consultation est organisée par Monsieur le préfet sur la cartographie des zones favorables au développement éolien ZFDE : vendredi 7 avril - 14h30 en visio.

Questions diverses

▪ Congrès AMF 2 jours : bilan étude financière

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration, il a été acté que le prochain déplacement au Congrès des Maires de France aura lieu lors de la journée du mardi 21 novembre 2023 (au lieu du mercredi comme cela avait lieu depuis des années), avec départ le matin en autocar et retour le soir après l'activité retenue. Le Conseil d'Administration se questionnait sur la possibilité, en complément de ce déplacement du mardi, de proposer aux élus de pouvoir rester sur Paris le mardi soir et de profiter du salon, et surtout du congrès, le mercredi avec un retour le mercredi vers 16h30.

Après étude financière, devant le montant élevé à ajouter, il est proposé de ne pas approfondir cette piste pour cette année, sachant qu'avec le changement de jour retenu, il faudra voir si l'engouement sera le même. Un autre paramètre venant s'ajouter également cette année puisque le congrès départemental aura lieu le 18 novembre, soit quelques jours avant le déplacement à Paris.

▪ L'annonce de décès aux proches

Dans le cadre de son mandat, le maire peut être confronté un jour à cette épreuve douloureuse de l'annonce d'un décès aux proches de la victime. Pour l'aider à préparer cette annonce, une circulaire du 2 décembre 2022 du ministère de la Justice apporte des éléments. En complément, une visio va prochainement être proposée par l'association en partenariat avec l'AD46 (Lot) qui a déjà mis en place une action similaire avec un médecin urgentiste. En parallèle, dans notre département, un protocole va prochainement être mis en œuvre avec un partenariat Justice - Forces de l'ordre- Association Le Mars France Victimes 51.

Les membres du CA soulignent des difficultés de plus en plus fréquentes quant aux constats de décès et à l'absence de médecins disponibles pour cette mission. Les maires et agents doivent parfois patienter plusieurs heures avant qu'un médecin ne se déplace sur le lieu du décès. Cette difficulté sera signalée aux organismes représentatifs des médecins et à l'ARS.

▪ Renouvellement des victoires de l'investissement local - F RTP

Le dispositif est reconduit pour 2023 avec une échéance de dépôt de dossier au 10 juin et remise des prix lors du Carrefour des collectivités les 1^{er} et 2 septembre.

Objectif : mettre en lumière des travaux publics qui soient à la fois écologiques et créateurs de valeurs économiques sur le territoire.

▪ Projet fresque pour le climat

Un atelier participatif sur le climat sera proposé en juin. Deux formats sont possibles : ½ journée avec uniquement l'atelier ou journée complète avec échanges, retours d'expérience et solutions de financement

▪ **Visio Fonds vert : 13 avril 16h30-18h**

Après les 2 séances en visio pour découvrir la plateforme « AidesTerritoires » qui ont réuni plus de 150 personnes, l'association propose une visio complémentaire lors de laquelle Claire CHAFFANJON et Nicolas KIEFFER répondront à toutes les questions d'ordre général sur les 11 mesures déclinées dans la Marne pour accompagner au dépôt de dossier. Visio ouverte aux élus et agents. Les invitations ont été envoyées en mairie le 30 mars et inscription possible directement via l'application.

▪ **Association des Maires ruraux : rappel vigilance cotisations**

Quelques communes marnaises nous ont signalé avoir reçu des appels à cotisations supplémentaires cette année. Après vérification, il s'agit de cotisations auprès de l'AMRF. Aucun lien avec notre association.

▪ **Alerte cyber nationale démarchage abusif**

La Gendarmerie nationale vient de nous signaler une arnaque concernant des propositions d'audit de cybersécurité pour les collectivités. S'il est essentiel de se prémunir contre ce fléau, comme l'indique la campagne nationale (cybermalveillance.gouv.fr), nous vous invitons à la plus grande prudence avec les sociétés qui vous démarchent par téléphone ou par mail. Pensez à vous assurer du sérieux de la société et de son existence légale. En cas de doute ou si vous avez été récemment démarchés frauduleusement, contactez rapidement la Gendarmerie nationale.

▪ **Alerte démarchage formation :**

L'institut national des agents publics (INAP) a démarché les communes marnaises en proposant la gratuité de formation de leur secrétaire de mairie en compensation de l'organisation d'une formation des élus de la commune financée par le DIF élus. Le CNFEL a été interrogé sur les pratiques de cette société et le montage proposé. Nous attirons l'attention de nos adhérents et invitons les secrétaires à se rapprocher de leurs établissements de formation : CDG et CNFPT, qui proposent des formations gratuites aux agents des collectivités.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Le Président
Franck LEROY

Prochains rendez-vous du conseil d'administration :

- samedi 3 juin, de 9h à 11h
- samedi 2 septembre, de 9h à 11h
- mercredi 8 novembre, de 18h à 20h